

Appel à projets FEDER Alpes 2026

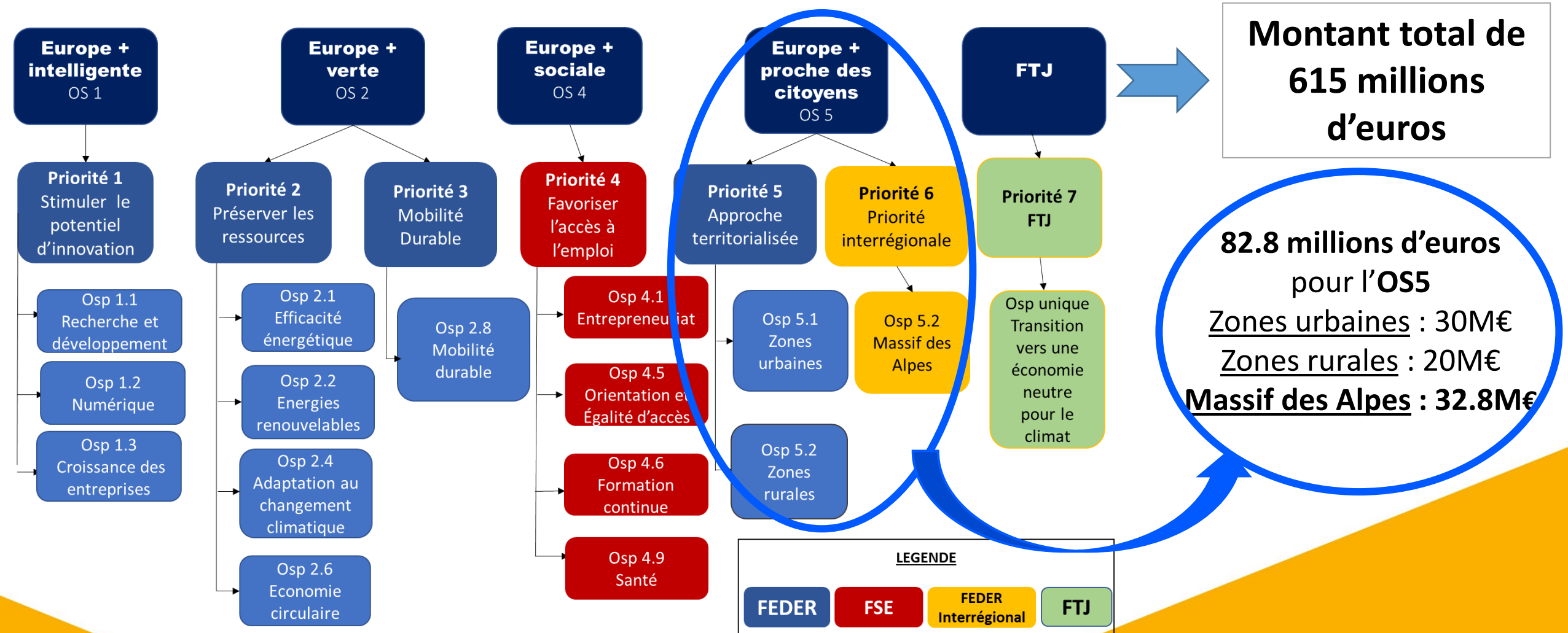
« Encourager la résilience des territoires
et la protection des populations face aux
risques naturels »



Contexte

- Passage d'un PO spécifique dédié au Massif Alpin (POIA) à un volet de l'OS 5 du Programme régional FEDER -> près de 7 M€ dédiés aux risques (le programme a été approuvé le 17 novembre 2022 par la Commission européenne)
- 3 enjeux majeurs :
 - Développer la résilience des territoires de montagne
 - Les doter de connaissances, d'outils, de méthodes nouvelles afin d'enrichir et d'adapter les techniques de gestion au contexte alpin et au contexte de changement global (climatique et socio-économique)
 - Promouvoir les retours d'expériences et diffuser les bonnes pratiques
- En termes de gestion administrative et financière, introduction de mesures de simplification : les options de coûts simplifiés (OCS)

Architecture du Programme FEDER/FSE+/FTJ 2021-2027



Appel à projets FEDER Alpes « Encourager la résilience des territoires et la protection des populations face aux risques naturels » - 2026

- Troisième AAP après celui de 2022 et celui de 2024
- Date de publication : le 22 avril 2026
- Une seule date de dépôt : 15 octobre 2026
- Taux d'intervention : entre 40 % et 60 % de FEDER par projet
- Montant minimum d'aide FEDER : 100 000 €
- Montant maximum d'aide FEDER : 500 000 €
- Dépenses éligibles : HT et/ou TTC
- Enveloppe : 2,5 M€

Appel à projets FEDER Alpes « Encourager la résilience des territoires et la protection des populations face aux risques naturels » - 2026

- Dates réglementaires d'éligibilité des dépenses : entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2029
- Calendrier prévisionnel d'exécution conventionné : période durant laquelle les dépenses doivent être engagées et payées (soit période prévisionnelle d'exécution + période d'éligibilité des dépenses).



Mesure 1 : Appuyer les projets permettant le développement de démarches locales de gestion intégrée des risques naturels

- **Objectifs** Appuyer la poursuite des démarches territoriales expérimentées sur les précédentes périodes de programmation et dont les résultats ont démontré que l'innovation organisationnelle pouvait être au cœur de l'amélioration de la résilience des territoires, en incitant à une prise en considération accrue des enjeux liés au changement climatique.

Mesure 1 : Appuyer les projets permettant le développement de démarches locales de gestion intégrée des risques naturels

• Actions éligibles

- études dans le cadre de la mise en place d'une stratégie globale pluriannuelle de gestion intégrée des risques naturels ;
- diagnostics locaux des aléas et des enjeux ;
- animation locale (opérations de sensibilisation, d'information et de concertation auprès du grand public, des scolaires et des touristes, des élus, des techniciens des collectivités et des acteurs socio-professionnels locaux) ;
- outils de prévision et systèmes de suivi des aléas ;
- outils d'alerte à la population, organisation d'exercices de gestion de crise ;
- mise en oeuvre de solutions fondées sur la nature dans le cadre d'une stratégie territoriale intégrée portée par un territoire alpin engagé dans une démarche de Gestion Intégrée des Risques Naturels (GIRN)

Mesure 1 : Appuyer les projets permettant le développement de démarches locales de gestion intégrée des risques naturels

- **Les solutions fondées sur la nature**

- **Exemples**

- **Pour les risques gravitaires et incendies** : abattage ciblé d'arbres (création de trouées de régénération avec maintien au sol de bois morts, conservation de milieux ouverts ou semi-ouverts intra-forestiers, élimination d'espèces exotiques envahissantes ...), débroussaillage par du sylvopastoralisme et/ou du brûlage dirigé, plantations d'arbres en futaie irrégulière et/ou d'espèces indigènes à faible inflammabilité ...
- **Pour les risques liés à l'eau** : préservation et restauration des zones humides pour réguler les inondations, végétalisation des versants d'un bassin pour réduire et ralentir le ruissellement, végétalisation des lits des ravines érodées pour réduire les sédiments fins dans les rivières, restauration écologique des cours d'eau (plantations sur les berges pour limiter la vitesse du courant, aménagement de zones d'expansion des crues pour permettre aux cours d'eau de déborder, reméandrement de cours d'eau pour les ralentir, déviation de lit de cours d'eau pour créer et restaurer des corridors écologiques fonctionnels, enlèvement de remblais, de clapets, de constructions légères, végétalisation d'encrochements ...)

Mesure 1 : Appuyer les projets permettant le développement de démarches locales de gestion intégrée des risques naturels

- **Bénéficiaires éligibles**
 - Les collectivités territoriales,
 - Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale,
 - Les syndicats mixtes,
 - les autres établissements publics

Tous porteurs d'une démarche de gestion intégrée des risques naturels.

Mesure 1 : Appuyer les projets permettant le développement de démarches locales de gestion intégrée des risques naturels

- **Dépenses éligibles** Coûts directs :
 - Dépenses d'investissements matériels et immatériels y compris aménagements et travaux dans le cadre de la mise en oeuvre de solutions fondées sur la nature exclusivement
 - Dépenses de prestations externes
 - Frais de personnel directs (salaires et charges des personnels/ a minima 50 % de leur temps sur le projet et gratifications des stagiaires) : 2 possibilités de calcul :
 - * Application d'un taux forfaitaire de 20% au montant des coûts directs autres que les frais de personnel directs lorsque les frais de personnel directs représentent moins de 20% du coût total éligible
 - * Application de coûts horaires AG : R2 : 44,80 €, R3 : 31,60 €, stagiaires : 4 € / h

Coûts indirects : Ces frais sont calculés et présentés en appliquant un taux forfaitaire de 7 % au montant de l'ensemble des coûts directs mentionnés ci-dessus (art 54 a).

Mesure 3 : Soutenir les projets de recherche appliquée partenariaux visant l'amélioration des connaissances, techniques et organisationnelles

- **Objectifs** Encourager les initiatives de rapprochement scientifique et technique collaboratif mettant en synergie différentes natures et échelles d'acteurs, de préoccupations et de compétences : scientifiques (universités et organismes scientifiques), techniques (opérateurs publics : gestionnaires, services techniques et privés : bureaux d'étude, PME-PMI), à l'échelle interrégionale et des territoires de gestion (collectivités, établissements publics, syndicats mixtes...), notamment des territoires alpins de gestion intégrée des risques naturels (TAGIRN).

Mesure 3 : Soutenir les projets de recherche appliquée partenariaux visant l'amélioration des connaissances, techniques et organisationnelles

- **Actions éligibles** Sont visés les projets de recherche-action et de partenariats interrégionaux et localisés, producteurs de connaissances et d'innovations (principalement organisationnelles mais également scientifiques et techniques).

Ces opérations devront répondre à un besoin opérationnel identifié des territoires alpins (attesté par une lettre d'intérêt signé par le représentant légal), qu'ils soient porteurs de démarches de gestion intégrée des risques naturels ou désireux de bénéficier des dynamiques de recherche-action pour améliorer leurs connaissances techniques et organisationnelles.

Mesure 3 : Soutenir les projets de recherche appliquée partenariaux visant l'amélioration des connaissances, techniques et organisationnelles

- **Bénéficiaires éligibles**
 - Les collectivités territoriales,
 - Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale,
 - Les syndicats mixtes,
 - Les établissements et sociétés publics,
 - Les associations,
 - Les universités.

Il est possible de monter plusieurs opérations complémentaires sous forme de méta-projet (un dossier par partenaire). Par contre, le montage en opération collaborative (opération de coopération entre un chef de file et d'autres partenaires de la subvention) est exclu.

Mesure 3 : Soutenir les projets de recherche appliquée partenariaux visant l'amélioration des connaissances, techniques et organisationnelles

- **Dépenses éligibles**

Coûts directs :

- Frais de personnel directs (salaires et charges des personnels a minima supérieur à 10 % du temps de travail lissé sur une année et gratifications des stagiaires) calculé sur les coûts horaires AG suivants :

- R1 : 56,90 € / h
- stagiaires : 4 € / h

Coûts indirects : Ces frais sont calculés et présentés en appliquant un taux forfaitaire de 15 % au montant des frais de personnel directs

Sont exclus des dépenses éligibles

Les dépenses mentionnées dans les règlements européens et dans le décret n°2022-608 du 21 avril 2022 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes européens pour la période de programmation 2021-2027

Les achats de terrain et de bâtiment

Les amendes, pénalités financières, frais de justice et de contentieux, exonération de charges, frais débiteurs, agios et autres frais financiers

Les contributions en nature

Les frais d'amortissement

Les dépenses bénéficiant déjà du soutien d'un autre fonds, programme, instrument de l'Union ou plan de relance tel que le Plan National de Relance et de Résilience (PNRR)

Comment candidater ?

1. Prise de connaissance de l'AAP : site L'Europe en Région SUD

2. Contact de la référente risques du SFT sur la base de la fiche projet

3. Constitution du dossier de demande d'aide et ses annexes

4. Dépôt du dossier sur la plateforme e-synergie



sft@maregionsud.fr

APPEL À PROJETS À TÉLÉCHARGER

[AAP : « Encourager la résilience des territoires et la protection des populations face aux risques naturels » \(ZIP - 10 Mo\)](#)

[E-Synergie - Portail \(synergie-europe.fr\)](https://synergie-europe.fr)

[« Encourager la résilience des territoires et la protection des populations face aux risques naturels » - Europe en Région Sud](#)



Fiche projet dans les pièces « AIDE AU DEPÔT » de l'AAP

Pièces accessibles dans le dossier ZIP de l'AAP (bas de page de l'appel sur le site L'Europe en Région Sud)

Recevabilité



Afin d'être recevable, tout dossier doit :

- avoir été dûment daté et signé par une personne habilitée
- avoir été transmis dans les délais mentionnés
- respecter les montants plancher et plafond, indiqués dans l'AAP

○ Pièces obligatoires pour tous au dépôt :

- Annexe 1 – Plan de financement : dépenses et ressources
- Annexe 2 – Description détaillée : préciser la description du projet et répondre aux critères de sélection
- Annexe 3 – Principes horizontaux
- Grille des pièces à joindre : liste de toutes les pièces à fournir (auto-contrôle)
- Déclaration sur l'honneur

○ Pour la programmation du dossier : FOCUS cofinancements

- Lettre d'intention cofinanceurs (si cofinancement et si engagement juridique non disponibles)

Focus marchés publics : Grille info porteur et Kit marchés

Volet 1 grille info porteur : mesures prise en interne dans la structure

Cette première partie permet au porteur de projet de détailler les procédures en matière de conflits d'intérêt, computation des seuils, politique d'achat.

Informations générales sur la structure et sa soumission au code de la commande publique

Ma structure est (statut) : une personne morale de droit privée soumise au code de la commande publique

Elle est (profil d'acheteur public) : personne privée mandataire
(Pour répondre à cette question, vous référer à l'onglet "définitions")

Quelles sont les mesures prise en interne dans la structure concernant :

1 - la prévention et la lutte contre les conflits d'intérêt en matière de commande publique ?

Décrire ici les procédures mises en place et joindre tout document descriptif

Choisir ici SAISIR LE NOM DE LA PIECE ICI

2 - la computation des seuils ?

Décrire ici les procédures mises en place et joindre tout document descriptif

Choisir ici SAISIR LE NOM DE LA PIECE ICI

3 - Existe-t-il un guide interne des achats dans la structure ?

Choisir ici SAISIR LE NOM DE LA PIECE ICI

 Vous disposez dans le dossier ZIP de :

- 3 sous-dossiers pour transmettre les pièces à l'appui :
 - Sous-dossier prévention conflits d'intérêt
 - Sous-dossier computation des seuils
 - Sous-dossier politique d'achat

Focus marchés publics : Grille info porteur et Kit marchés

Volet 2 grille info porteur : liste des marchés concernés par le dossier FEDER

Ce tableau permet d'indiquer tous les marchés, prévus ou passés, liés aux dépenses valorisées dans la demande d'aide FEDER, quelle que soit la procédure (sans pub ni mise en concurrence, MAPA, procédures formalisées).

A ce stade, les pièces de marchés ne sont pas requises.

II Informations globales relatives aux marchés / lots passés ou prévus pour réaliser le projet sollicitant ou bénéficiant d'une subvention FEDER, FSE ou FTJ

Listez ci-dessous les marchés ou lots passés ou prévus pour réaliser le projet sollicitant ou bénéficiant d'une subvention FEDER, FSE ou FTJ

Le marché est-il ?	Marchés ou lots passés : numéro et objet Marchés ou lots prévus : objet	Procédure choisie (marchés ou lots passés) ou envisagée (marchés ou lots prévus)	Date de lancement (AAPC) effective (marchés ou lots passés) ou envisagée (marchés ou lots prévus)	Poste de dépenses du plan de financement dont relève le marché ou le lot	Montant prévu de la dépense dans le plan de financement	Commentaires éventuels du porteur
Choisir ici le stade du marché		Choisir ici				
Choisir ici le stade du marché		Choisir ici				
Choisir ici le stade du marché		Choisir ici				
Choisir ici le stade du marché		Choisir ici				
Choisir ici le stade du marché		Choisir ici				



Permettra de définir les marchés qui feront l'objet d'une analyse en phase d'instruction (marchés notifiés) : les pièces de marchés publics seront demandées à ce moment (via la transmission d'un « kit marchés »).

Les marchés non notifiés au moment de la demande d'aide seront analysés à la certification.

Sélection des projets (cf. annexe 1 de l'AAP)

Les critères de sélection permettent d'évaluer les opérations, et de les classer entre elles (notamment dans le cas d'un dépassement d'enveloppe)

Critères de qualité / 14

- Raison d'être du projet, processus d'élaboration et cadre de réalisation
- Appréciation du niveau de maturité du projet
- Valeur ajoutée et impact du projet sur sa thématique ou sur le territoire
- Réponse aux enjeux du développement durable/égalité femmes-hommes/non-discrimination

Critères de performance / 6

- Capacité administrative du porteur
- Performance financière du projet
- Contribution du projet aux indicateurs du programme

IL FAUT OBTENIR LA MOYENNE SUR LES DEUX BLOCS POUR ÊTRE ELIGIBLE

Documents d'appui

Pour vous appuyer dans la constitution du dossier :

- **Guide général du candidat**

⇒ Site l'Europe en Région SUD :

[Les outils à l'usage du porteur de projet - Europe en Région Sud](#)

- **Tutos vidéos :**

- Compléter la grille des pièces
- Compléter la grille info porteur et le kit marchés
- Compléter le plan de financement

⇒ Site l'Europe en Région SUD :

[Tous mes tutos vidéo - Europe en Région Sud](#)



Pour vous aider à la saisie du dossier dans e-Synergie :

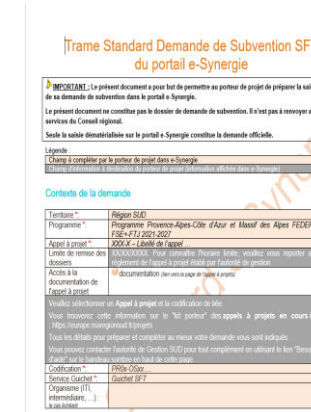
- **Trame Standard e-synergie** (format Word)

⇒ Dossier « AIDE AU DEPÔT » dans le zip de l'AAP [Soutien aux infrastructures de santé d'exercice coordonné dans les territoires ruraux - Europe en Région Sud](#)

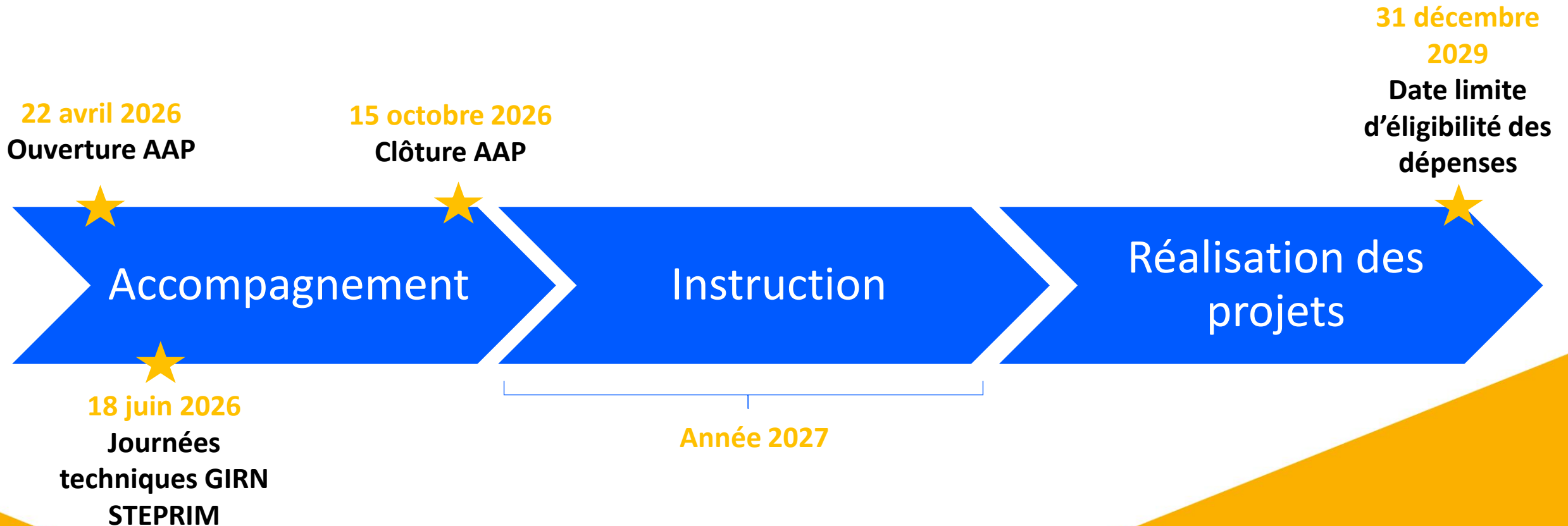
- **Le guide du portail E-synergie**

⇒ Site l'Europe en Région SUD :

[Les outils à l'usage du porteur de projet - Europe en Région Sud](#)

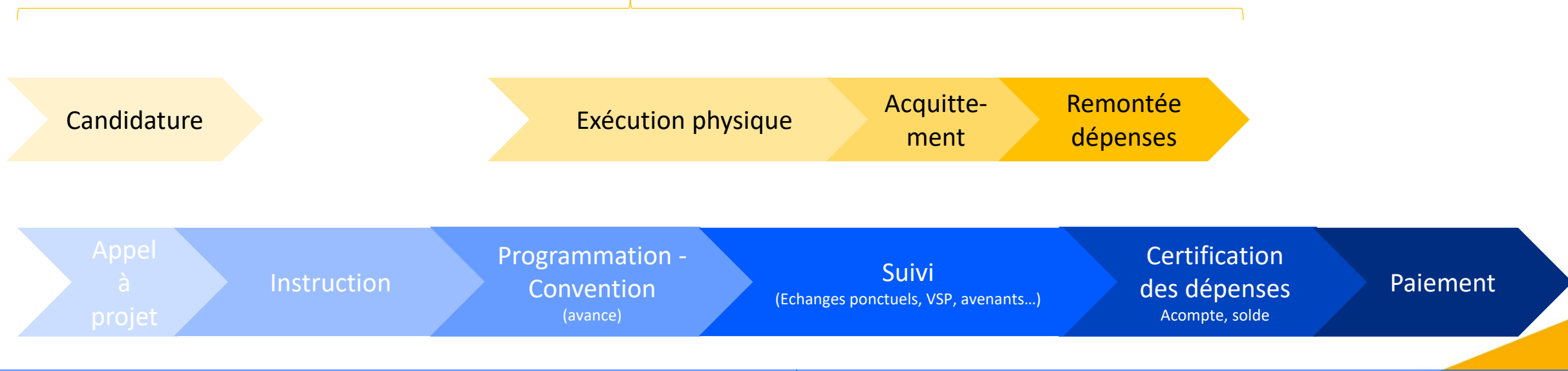


Calendrier



Cycle de vie d'un dossier

PORTEUR DE PROJET



AUTORITE DE GESTION



UNION EUROPÉENNE



RÉGION SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



Cofinancé par
l'Union européenne



REGION SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Contacts

Le Service Développement Territorial Intégré se tient à votre disposition pour vous accompagner:

-> Contact : sft@maregionsud.fr

Une chargée de mission dédiée : Catherine BOUDON

-> cboudon@maregionsud.fr

04.88.73.62.64

Une équipe E-Synergie (en cas de problème technique pour la saisie e-Synergie) :

-> e-synergie@maregionsud.fr

Toutes les informations sont actualisées et disponibles sur :
<https://europe.maregionsud.fr/>

Merci pour votre participation !